

Le système danois

Point de vue des bibliothèques publiques

par Hellen Niegaard

*Directrice de bibliothèque publique
Secrétaire générale, IFLA 1997*

Pour comprendre la situation danoise il faut connaître l'organisation du réseau des bibliothèques. Les bibliothèques danoises – 250 bibliothèques publiques (niveau municipal) sans compter les annexes, les bibliobus et 145 bibliothèques de recherche – sont regroupées au sein d'un réseau bien structuré, fondé depuis des dizaines d'années sur la coopération, caractérisé par l'intervention de l'État et par des normes de catalogage communes. Un réseau qui se trouve, comme vous le verrez, en plein développement grâce au projet DanBib et les initiatives du Gouvernement danois dans le domaine télématique.

C'est avec grand intérêt que les professionnels des bibliothèques de toute l'Europe ont suivi ces dernières années la conception et la réalisation de la nouvelle Bibliothèque nationale de France, aussi bien du point de vue de la construction que de la répartition des tâches entre l'ancien et le nouveau département et des objectifs de création d'une bibliothèque « ouverte à tous ». Quelles nouvelles initiatives découleront de ce concept concernant les tâches traditionnelles de la Bibliothèque nationale? Comment seront développés les instruments technologiques? Et quelles sont les nouvelles possibilités offertes pour le réseau des bibliothèques françaises?

Les bibliothèques du Danemark comme celles de la plupart des pays d'Europe se trouvent à la croisée des chemins. La société d'information et les nouvelles

technologies provoquent et demandent un développement nouveau parallèlement à des limitations financières. En raison de l'émergence des nouvelles technologies les bibliothèques se trouvent confrontées à de nombreuses tâches d'information nouvelles. Ces technologies permettent aussi d'utiliser des outils de travail neufs et plus efficaces, créant d'autres possibilités de répartition des ressources : ceci devrait garantir à chaque citoyen un meilleur service informatique des bibliothèques. En conséquence, le concept nouveau de la Bibliothèque nationale de France est intéressant pour le Danemark et nous suivrons ses initiatives avec attention.

Avant de décrire les relations de coopération qui existent au Danemark entre la Bibliothèque nationale et le réseau des bibliothèques du pays prenant comme point de départ les bibliothèques publiques, il faut rappeler qu'au Danemark depuis 1920 il existe une loi sur les bibliothèques publiques. La loi a été récemment révisée, en décembre 1993. Les bibliothèques publiques sont dans l'obligation « de mettre gratuitement à disposition des livres et autres matériels. Ainsi que de diffuser des informations municipales, nationales et autres informations civiques ». Dans la loi il est souligné que les bibliothèques doivent proposer des documents musicaux et audiovisuels, des logiciels et autres matériels électroniques. En effet, pour l'instant, les bibliothèques municipales proposent outre des livres et des périodiques, des livres sonores, des

vidéos, des cassettes audio et des CD musique ainsi que des CD-ROM et des logiciels, quand ils sont attachés aux documents traditionnels comme les livres et les périodiques. Depuis quelques années elles permettent grâce à Internet l'accès aux autoroutes d'information.

Au Danemark la fourniture bibliographique des livres et des documents traditionnels est presque satisfaisante, elle l'est même tout à fait au point de vue de l'exhaustivité et de la fiabilité. Mais la rapidité n'est pas toujours optimale à cause du délai d'enregistrement qui oblige les bibliothèques à procéder à leur propre catalogage.

Concernant les nouveaux médias, les logiciels et les CD-ROM, la situation n'est pas satisfaisante. Leur enregistrement est limité et incomplet car les problèmes de droits d'auteur et de dépôt légal n'ont pas encore été résolus. Un comité national étudie actuellement ces questions, pour les services des bibliothèques.

De la plus grande à la plus petite

Il est important de souligner qu'au Danemark on ne parle pas comme ailleurs en termes de collaboration entre la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire la Bibliothèque royale, et les bibliothèques publiques, mais en termes de collaboration entre le niveau national et les biblio-

thèques publiques. L'évolution historique des bibliothèques au Danemark a créé une structure nationale polyvalente dont je décrirai les fonctions les plus importantes.

Le système danois – c'est-à-dire « le réseau coopératif des bibliothèques danoises » – est surtout basé sur le catalogage et la classification de la Bibliographie nationale, un enregistrement rapide ainsi que sur la mise à disposition efficace de documents et d'informations de bibliothèque à bibliothèque.

La philosophie danoise repose sur le principe selon lequel une bibliothèque à elle seule ne possède que des possibilités limitées alors qu'un réseau de bibliothèques peut répondre dans l'objectif de la loi danoise sur les bibliothèques publiques : servir tous les citoyens quels que soient leurs besoins et leur lieu de résidence au Danemark. Cette collaboration repose avant tout sur l'existence d'une communauté bibliographique qui, avec la Bibliographie nationale, constitue le fondement du système danois.

Le niveau national

Le niveau national, ainsi que les bibliothèques publiques, dépend du ministère de la Culture et comporte trois organes : le Service national des bibliothèques, la Bibliothèque royale et la Bibliothèque d'État à Århus ; les activités du réseau sont réglés par différents conseils nationaux. Ce niveau comprend également les bibliothèques des universités de Copenhague (sciences naturelles) et de Odense.

Le Service national des bibliothèques conseille l'État en matière de bibliothèque. Il est responsable de différents domaines comme la législation sur les bibliothèques et les règlements concernant par exemple les droits d'auteur, les statistiques, la coordination et la collaboration comme le droit de prêt, la tarification, etc. Le Service national des bibliothèques est responsable du financement et des normes d'édition relatives à la Bibliographie nationale tandis qu'un organisme privé, le Centre des bibliothèques danoises, produit la Bibliographie en collaboration avec la Bibliothèque royale qui bénéficie du dépôt légal.

Le Service national des bibliothèques représente l'État auprès des bibliothèques centrales, c'est-à-dire les bibliothèques publiques locales des quatorze départements qui reçoivent des subsides de l'État et constituent la première étape de l'organisation du prêt interurbain. Il représente aussi l'État auprès de la Bibliothèque centrale de dépôt, la Bibliothèque centrale pour les immigrés et la Bibliothèque pour les aveugles. Le Service est de plus responsable de la répartition des subventions aux projets de développement dans le domaine des bibliothèques publiques et scolaires.

M. Erland Kolding Nielsen vous a parlé de la Bibliothèque royale qui est la Bibliothèque nationale du Danemark. Sa fonction principale en tant que Bibliothèque nationale est d'être la première bibliothèque bénéficiant du dépôt légal, de rassembler et de répertorier des documents ayant une importance nationale, de conserver les documents pour l'avenir, de donner accès à ses collections, de fournir différents services de documentation, d'être le musée du livre du Danemark et, naturellement, de contribuer à la production de différentes parties de la Bibliographie nationale. La Bibliothèque d'État à Århus est une deuxième Bibliothèque nationale bénéficiant également du dépôt légal.

Outre ses fonctions de bibliothèque universitaire, elle joue le rôle de coordination pour les prêts entre bibliothèques publiques et abrite notamment un Centre national de prêt (DABL), qui est chargé de localiser et de procurer des ouvrages des bibliothèques étrangères et vice versa. Enfin, il faut mentionner l'agence privée, le Centre des bibliothèques danoises (DBC) qui est un organisme de services destiné à l'ensemble du secteur des bibliothèques et du secteur du livre. Son but principal est d'offrir un service de bibliographie et d'autres informations à l'ensemble du système de bibliothèques. L'une des tâches essentielles du DBC est de produire la Bibliographie nationale danoise en vertu d'un contrat avec l'État représenté par le Service national des bibliothèques.

Le Centre des bibliothèques danoises est également responsable du développement de DanBib – le réseau télématique commun entre les bibliothèques publiques, les bibliothèques de recherche et les bibliothèques scolaires. DanBib est un

système bibliographique général destiné aux bibliothèques du Danemark, comprenant une base de données commune et un réseau qui constituera la base d'une coopération efficace et rationnelle dans le domaine du prêt. DanBib est un projet d'interconnexion entre BASIS – base de données contenant la Bibliographie nationale et les collections des bibliothèques publiques – et les bases des bibliothèques de recherche ALBA et SAMKAT. Ce projet a comme fondement la volonté commune des bibliothèques voulant créer un réseau au niveau national, voire international à long terme. Il est facilité par l'utilisation du format MARC (version DANMARC) par l'ensemble des bibliothèques danoises. Ce format est d'ailleurs en cours de révision.

Depuis quelque temps nous travaillons sur la description bibliographique et la façon de présenter les informations dans les banques de données, les deux sont développées pour satisfaire des professionnels : bibliothécaires et chercheurs. En revanche, le coût de fonctionnement est élevé et peu pratique pour le grand public, qui devrait maintenant pouvoir accéder au réseau à partir de la bibliothèque locale ou de chez lui (développement actuel)¹.

Les conseils nationaux

Étant responsables du développement du réseau, plusieurs comités assurent la coordination et la coopération, fonctions importantes du système danois. Représentants du niveau national et d'autres bibliothèques différentes, y compris les bibliothèques publiques, sont membres de ces conseils pour garantir un développement acceptable à tous types de bibliothèques.

Le conseil supérieur des bibliothèques publiques et des bibliothèques de recherche, le conseil de la Bibliographie nationale, le conseil du catalogage, le conseil de l'organisation du prêt, le conseil DanBib et le conseil des utilisateurs du Centre des bibliothèques danoises sur les objectifs, les concepts, les faiblesses, les projets, ou les solutions. Comme mentionné

1. NDLT : l'accès est très codé, utilisable surtout par les spécialistes !

précédemment, la collaboration entre les institutions nationales danoises et les différents types de bibliothèques est polyvalente.

La collaboration relative à la production de la Bibliographie nationale et DanBib ont déjà été décrits par M. Erland Kolding Nielsen, je vous présenterai donc le réseau danois et son fonctionnement, la façon de partager réellement les acquisitions et les collections, c'est-à-dire comment s'organise le prêt en liaison avec la Bibliographie nationale et DanBib.

Ce domaine de collaboration, le prêt entre bibliothèques, est ancien et bien développé. Sa base est depuis toujours la Bibliographie nationale tandis que le système DanBib plus récent constitue le symbole de l'évolution actuelle et du renouveau qui a lieu dans les bibliothèques danoises aujourd'hui.

Le système danois est constitué de bibliothèques publiques et de bibliothèques de recherche qui sont ouvertes à tous. Les deux types de bibliothèques ont chacun leurs propres fonctions, qui se recouvrent dans une certaine mesure. Ensemble, ils constituent «le réseau coopératif des bibliothèques danoises» qui doit assurer à tous les citoyens du pays l'accès à toute l'information fournie par les bibliothèques. La pierre angulaire de cette collaboration est donc le libre droit à l'emprunt et le système de prêt interurbain correspondant.

Le droit à l'emprunt est défini dans la loi danoise sur les bibliothèques publiques et signifie que toute personne ayant sa résidence au Danemark peut librement emprunter des documents auprès de toute bibliothèque publique. Le système de prêt interurbain implique que chaque bibliothèque, qu'il s'agisse d'une bibliothèque publique ou de recherche, mette des livres et des documents de sa propre collection à la disposition des autres bibliothèques qui ne possèdent pas les ouvrages en question.

Les tâches des bibliothèques publiques sont décrites dans la loi danoise sur les bibliothèques publiques (première publication en 1920, dernière publication en 1993) y compris la coopération avec les bibliothèques centrales et la Bibliothèque d'État à Århus, qui assume une responsabilité toute particulière en tant que coordinateur du système des bibliothèques publiques.

Le droit à l'emprunt

L'emprunt dans les bibliothèques publiques est en principe hiérarchique. Après avoir identifié un titre dans la Bibliographie nationale ou dans une autre bibliographie sélective, il faut suivre une filière de commande bien déterminée pour ne pas surcharger les différentes bibliothèques et pour permettre une recherche rapide et exhaustive du titre. Les filières de prêt partent directement d'une bibliothèque publique vers une autre bibliothèque publique du département ou vers la bibliothèque centrale. S'il s'agit de titres bien spécifiques, les bibliothèques publiques peuvent chercher directement dans les trois bibliothèques spécialisées de la superstructure : la Bibliothèque pour les aveugles, la Bibliothèque pour les immigrés et la Bibliothèque de dépôt. Si la Bibliothèque centrale ne dispose pas de l'ouvrage en question, la commande est transmise à la Bibliothèque d'État et ensuite à d'autres bibliothèques de recherche, notamment la Bibliothèque royale. Enfin, si une demande d'un titre étranger a été faite sans résultat, il est possible de chercher l'ouvrage dans les bibliothèques internationales *via* DABL à Århus.

Efficacité et rapidité

Le délai d'expédition constitue un élément déterminant pour l'efficacité du prêt interurbain. Une étude réalisée en 1987 sur les prêts interurbains des bibliothèques publiques a montré que 48 % des commandes interurbaines avaient été expédiées dans la semaine, 69 % dans les deux semaines et 81 % dans les quatre semaines.

Quel délai d'expédition fallait-il alors compter entre l'introduction de la demande par l'emprunteur et son expédition par la bibliothèque ? Environ 39 % des commandes ont été expédiées le jour même (localisation bibliographique et réexpédition selon les principes ci-dessus) et 22 % le lendemain, 70 % des commandes ont été expédiées deux jours après la date de la commande. La situation a cependant fortement évolué après l'adoption de la base bibliographique commune DanBib. Les conséquences exactes n'ont pas encore été étudiées car

DanBib ne fonctionne bien que depuis 1995. Il est maintenant possible à chacun de rechercher un titre déterminé, et cela également auprès des bibliothèques de recherche. Il est néanmoins important de respecter certaines règles formelles pour savoir où effectuer la première recherche afin d'éviter de surcharger de demandes les (petites) bibliothèques qui figurent en premier dans la base.

Tendances d'évolution de la collaboration interurbaine de prêt

Les nouvelles possibilités offertes par DanBib ont créé une sorte de disharmonie entre les principes des filières de prêt et les moyens de recherche. Grâce à DanBib, il est aujourd'hui possible d'avoir rapidement un aperçu des bibliothèques qui détiennent le titre en question. Il est donc tentant de contourner les filières obligatoires ce qui engendre actuellement une situation un peu chaotique. Un débat sur les filières de prêt danoises est donc nécessaire pour permettre au système de fonctionner de manière optimale et éviter ainsi la surcharge de certaines bibliothèques.

DanBib va être amélioré afin que les bibliothèques soient présentées dans un ordre adéquat d'interprète afin qu'il soit possible de savoir si un ouvrage déterminé est disponible à la bibliothèque interrogée et, sinon, que la commande soit transférée vers la bibliothèque suivante dans l'ordre autorisé.

Le prêt interurbain des bibliothèques publiques représentait, en 1994, 0,73 % de tous les prêts, ce qui correspond à 602 696 volumes. Les prêts interurbains des bibliothèques publiques provenaient surtout d'autres bibliothèques publiques. Il faut ajouter que la mise en place d'une collaboration formelle et d'une superstructure nationale, aussi développée soit-elle, ne garantit pas en elle-même une collaboration efficace et souple ; il faut pour cela des professionnels motivés et formés. L'établissement de telles structures nationales doit donc être suivi d'un programme de formation continue du personnel et, pour que le projet soit un succès, il faut que le personnel reçoive en permanence les informations nécessaires.

Nouveau développement du réseau

Le rapport sur la télématique du Gouvernement danois date d'avril dernier et considère les bibliothèques comme des institutions clés pour la création d'un accès démocratique aux nouveaux outils d'information et la fourniture de documents sous forme de textes, de son ou d'images par voie électronique. À longue échéance, ce développement va modifier le service offert par les bibliothèques, qui ne sera plus axé sur les collections mais sur la fourniture d'information et de culture.

Les bibliothèques dans la société d'information

La vocation et les conditions de fonctionnement des bibliothèques évolueront au fur et à mesure de l'augmentation du volume d'informations accessibles sous forme électronique. À l'avenir les bibliothèques devront également assumer une fonction centrale de fourniture en mettant à la disposition des citoyens les informations publiées et en aidant ceux-ci à naviguer parmi des flots d'informations de plus en plus importants.

C'est une des raisons pour lesquelles le ministère de la Culture a créé un Comité pour les bibliothèques dans la société d'information (UBIS). Ce comité doit étudier les tâches et les conditions de fonctionnement des bibliothèques par rapport à l'évolution du secteur de la publication électronique, et notamment analyser les questions qui s'imposent concernant les droits d'auteur, le dépôt légal d'ouvrages électroniques, les services d'information de l'avenir et les possibilités de financement de nouveaux médias dans les bibliothèques. Un rapport sur le dépôt légal est en cours d'élaboration et il doit être terminé pour l'été 1996, la fin des travaux du comité est prévue pour l'été 1997.

L'initiative télématique pour les bibliothèques publiques

L'objectif de la société d'information pour tous implique un plus grand effort de la part des bibliothèques dans leur travail d'information des citoyens. À ceci s'ajoute

la mise en place d'une solution publique de « guichet informatique » s'adressant surtout aux citoyens n'ayant pas accès à la technologie à leur domicile ou sur leur lieu de travail. C'est pourquoi le ministère de la Recherche, l'Association nationale des municipalités et le ministère de la Culture, entre autres, développent un guichet informatique accessible dans les bibliothèques et dans les administrations publiques. Il est d'ailleurs conseillé aux communes qui sont financièrement responsables de la gestion des bibliothèques publiques d'adapter l'économie de celles-ci à la télématique afin de contribuer au développement continu de la télématique dans ce secteur et notamment de permettre à tous les citoyens d'avoir accès à des réseaux d'information comme Internet.

La bibliothèque électronique nationale de recherche

Les informations et les connaissances relatives au secteur de la recherche doivent être accessibles par le biais du futur Réseau national de recherche. Toute recherche d'ouvrages ou autres informations doit pouvoir se faire par voie électronique et il doit être possible au chercheur en question de se faire livrer les informations sur le lieu requis au moment opportun. C'est pourquoi le ministère de la Recherche et le ministère de la Culture – dans le cadre de l'établissement d'un Réseau national de recherche – ont pris l'initiative de développer une bibliothèque virtuelle électronique au niveau national en vue de permettre l'accès aux informations et aux connaissances du domaine de la recherche avec le meilleur rapport qualité/prix.

Les publications de recherche traditionnelles sur papier sont publiées parallèlement sur support électronique. À terme, on pourrait imaginer que les publications traditionnelles sur papier ne soient imprimées que sur demande, c'est-à-dire selon le modèle du *publishing on demand*.

Cette évolution reflète en somme une nouvelle attitude politique vis-à-vis des possibilités et des fonctions des bibliothèques. C'est une nouvelle évolution que les bibliothèques publiques et les

bibliothèques de recherche soutiennent totalement. L'Association danoise des bibliothèques et l'Association des directeurs des bibliothèques publiques danoises ont ainsi donné leur accord pour l'aide au développement comme décrit sous l'initiative 1.2 et 1.3. En outre, le Service national des bibliothèques vient de lancer une étude sur les possibilités d'accès aux réseaux avec le meilleur rapport qualité/prix afin de pouvoir donner son avis en 1996. Comme indiqué par le directeur de la Bibliothèque royale, les bibliothèques de recherche s'intéressent aussi beaucoup aux possibilités de fourniture de documents et d'informations offertes par la publication électronique et ces bibliothèques travaillent de manière très active à l'analyse des possibilités de la bibliothèque virtuelle et numérique.

Il faut souligner l'importance du débat télématique actuel au Danemark et des rapports du Gouvernement danois sur la télématique pour leur influence rénovatrice sur les bibliothèques danoises et le réseau danois. L'évolution générale de la télématique a, entre autres, contribué à relancer le débat au niveau politique et à créer un regain d'intérêt du monde politique pour le développement et les fonctions des bibliothèques. Le monde politique attache une grande importance à l'accès libre et équitable des citoyens à la connaissance, à l'information ainsi qu'au renforcement de la démocratie au sein de la société d'information.

On estime également qu'il est primordial de créer un réseau de bibliothèque pouvant contribuer à renforcer le domaine linguistique très réduit de la langue danoise, sa littérature et son patrimoine culturel.

Avec le soutien d'une superstructure fonctionnant correctement, les bibliothèques publiques peuvent et doivent constituer localement le point de rencontre de la culture et des informations pouvant parer aux effets néfastes de la société d'information ainsi que de l'internationalisation croissante !

Étant responsable des préparations danoises pour la Conférence de l'IFLA (Fédération internationale des associations des bibliothécaires et des bibliothèques), je vous propose de profiter de cette occasion pour venir au Danemark l'année prochaine pour utiliser vous-mêmes le système danois.